

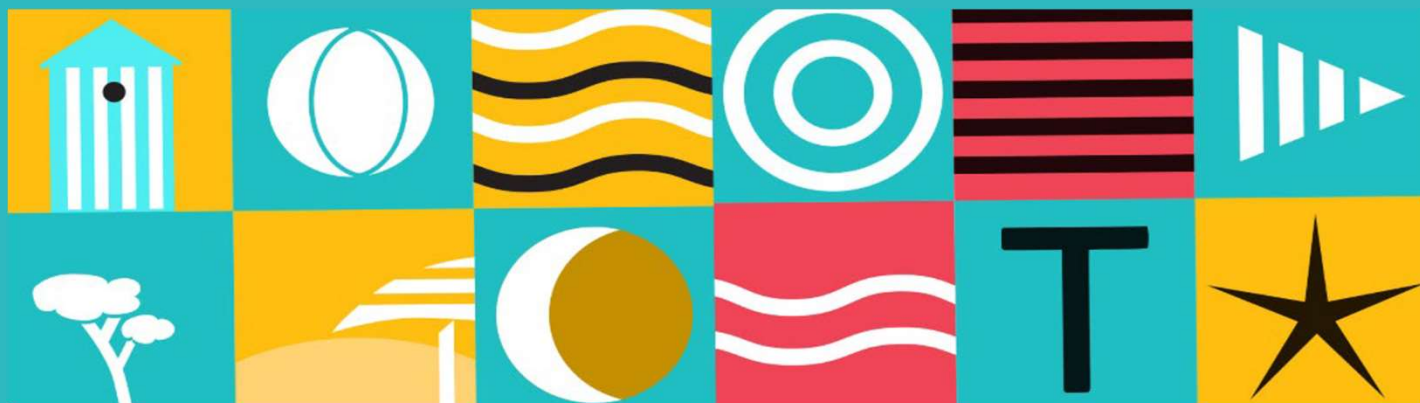


PASSEPORT LOISIRS JEUNES POUR TOUS

Pour une rentrée riche en
activités sportives et culturelles



Contact :
02 96 15 44 00



MODE D'EMPLOI

Le CCAS souhaite faciliter l'accès aux loisirs sportifs et culturels pour les jeunes Trébeurdinais en apportant un soutien financier aux familles.

CONDITIONS

- Résider sur la commune
- Être scolarisé en maternelle, primaire ou collège
- S'inscrire à un activité physique ou culturelle à l'année
- Fournir les pièces justificatives

MONTANT DES AIDES

	QUOTIENT	MAXIMUM / ENFANT
T 1	De 0 à 550	100 €
T 2	De 551 à 650	80 €
T 3	De 651 à 750	70 €
T 4	De 751 à 850	60 €
T 5	De 851 à 950	50 €
T 6	De 951 à 1050	40 €
T 7	De 1051 à 1400	30 €
T 8	+ 1401	20 €

COMMENT FAIRE ?

Pour en bénéficier, il suffit de faire compléter, par l'organisateur de l'activité, le formulaire joint et de le retourner en Mairie sous pli cacheté accompagné des documents nécessaires **avant le 31 octobre 2023**.

Un virement sera effectué sur votre compte.



COUPON DE DEMANDE

Nom du responsable légal :

Adresse :

.....

Téléphone :

Numéro allocataire CAF :

Je souhaite bénéficier du passeport loisirs au titre de l'année 2023/2024 et certifie exacte les informations ci-dessus.

Signature des parents

Documents à joindre (à déposer en mairie sous enveloppe)

- le coupon de demande
- un RIB
- si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA, bien vouloir fournir votre avis d'imposition.

Le Passeport Loisirs est à retourner au CCAS au plus tard **le 31 octobre 2023** après l'inscription auprès de l'association.



A REMPLIR PAR LE CLUB

Nom et Prénom de l'enfant	
Date de Naissance	
Nom de l'association	
Montant de la cotisation annuelle	
Montant réglé	
Cachet et Signature du club	
Nom et Prénom de l'enfant	
Date de Naissance	
Nom de l'association	
Montant de la cotisation annuelle	
Montant réglé	
Cachet et Signature du club	
Nom et Prénom de l'enfant	
Date de Naissance	
Nom de l'association	
Montant de la cotisation annuelle	
Montant réglé	
Cachet et Signature du club	

